

Paola PAISSA

« DEVELOPPEMENT DURABLE » ET « DIVERSITE CULTURELLE » : LES ENJEUX D'UN FOISONNEMENT LEXICAL ET DISCURSIF

Paola
Université
paola.paissa@unito.it

de

Paissa
Turin

(Communication présentée au 8^e Congrès Mondial Scientifique - Table Ronde Internationale coordonnée par Giovanni Agresti : *Diversité Linguistique, Progrès Scientifique et Développement Durable* – Genève, 12 décembre 2017)

Résumé

Les organisations internationales, ainsi que différents acteurs économiques, empruntent dans leur communication diverses formes lexicales et discursives pour parler de « développement durable », de « diversité culturelle » et pour illustrer la relation existant entre les deux notions. Dans notre étude, nous analysons le risque de flou, voire d'ambiguïté sémantique, que nous pouvons dégager de cet ensemble discursif, qui a par ailleurs beaucoup évolué depuis l'essor du concept de « développement durable » en 1987. À la suite de cet *excursus*, nous montrerons en quoi seule une renaissance humaniste qui comporterait, entre autres choses, l'usage et l'enseignement de l'*argumentation*, pourrait représenter le gage d'un débat véritable, constituant la condition essentielle pour réaliser les pratiques éthiques préconisées par cet outillage notionnel.

Riassunto

Le organizzazioni internazionali, così come diversi attori economici, adottano nella loro comunicazione varie configurazioni lessicali e discorsive per parlare di « sviluppo sostenibile », di « diversità culturale » e per illustrare le relazioni che intercorrono fra queste nozioni. In questo studio ci proponiamo di sottolineare il rischio di vaghezza e di ambiguità semantica desumibile da questo insieme discorsivo che ha conosciuto, peraltro, una notevole evoluzione dopo la genesi della nozione di « sviluppo sostenibile » nel 1987. Al termine di questo *excursus*, difenderemo l'ipotesi che soltanto una rinascita dello spirito umanista, con un rilancio dell'uso e dell'insegnamento dell'*argomentazione*, potrebbe favorire un dibattito autentico, condizione fondamentale per realizzare le pratiche etiche preconizzate da questi strumenti concettuali.

Abstract

International organizations, as well as other economic actors, adopt various lexical and discursive configurations in their discourses revolving around the notions of “sustainable development” and “cultural diversity”. These strategies are also used to illustrate how these concepts are interlinked. This study aims to highlight the risk of vagueness and semantic ambiguity stemming from these discourses which, incidentally, have evolved significantly since the original notion of “sustainable development” was defined in 1987. At the end of this *excursus* we will argue that only a revival of the humanistic spirit accompanied by a rediscovery of the use and teaching of *argumentation* could favour an authentic debate. We feel that this is, indeed, an essential prerequisite for applying the ethical practices aptly defined by the concepts above.

La réflexion que nous proposons relève du domaine de la rhétorique argumentative et de l'analyse du discours¹. Ce travail étant destiné à un numéro de la revue *Repères* Doriféminement interdisciplinaire, il n'est peut-être pas inutile de rappeler ici, brièvement, quelques-uns des principes énonçant la perspective scientifique dont ces considérations sont issues. Le premier touche à la variabilité du sens des mots en fonction du positionnement (social, politique, idéologique, etc.) de celui ou de ceux dont le discours émane². Le deuxième concerne un objectif majeur de l'analyse du discours : celui de contribuer à « déconstruire les évidences » (KRIEG-PLANQUE 2012 : 143), à gratter le vernis du « déjà-là » ou les apparences du « cela va de soi » circulant dans la communication politique et médiatique³. Le troisième, enfin, découle des deux premiers et porte sur la prise en compte des mots en tant que véritables « indices »⁴, permettant à l'analyste de saisir les réseaux doxiques et idéologiques qui parcourent, en même temps, le discours en tant qu'objet empirique de l'observation et l'interdiscours qui l'entoure⁵.

C'est donc dans cette optique que nous entreprenons d'observer les concepts de Développement Durable (dorénavant DD) et de Diversité Culturelle (DC) afin de montrer, d'une part, que la prolifération des usages médiatiques de ces expressions risque souvent d'édulcorer le contenu des notions qu'elles véhiculent⁶ et, d'autre part, qu'elles dissimulent parfois des enjeux argumentatifs conflictuels⁷, face auxquels nous avons, en revanche, intérêt à adopter une attitude critique.

Comme la notion de DD a beaucoup évolué, depuis sa genèse à la fin des années 1980⁸, un détour rapide s'impose sur les transformations qu'elle a subies (ce qui fait l'objet du § 1), avant d'examiner les discours portant sur le concept de DC (§ 2) et sur le rapport qui le relie à celui de DD (§ 3).

1. L'évolution de la notion de DD : un bref aperçu

La notion de DD apparaît aujourd'hui sérieusement mise en cause, après l'engouement qui a accompagné son émergence en 1987 et sa large diffusion médiatique au cours des années 90. En effet, les multiples usages discursifs auxquels l'expression DD s'est prêtée ont facilité une évolution qui a affaibli son contenu notionnel et le pouvoir performatif dont elle semblait douée à l'origine. Nous basant sur une littérature désormais riche, ces modifications peuvent être ramenées à trois points essentiels.

1.1 La fragilisation notionnelle

Il serait évidemment trop long de résumer ici tous les griefs adressés au concept de DD, dans la trentaine d'années qui ont vu son passage d'une notion qui avait pu sembler « la quadrature du cercle » (PARIZEAU 2014) à une catégorie lourdement entachée par l'abus qu'a connu son usage. La polysémie, la plasticité sémantique de l'expression *sustainable development*, dont le caractère foncièrement rassurant et euphémique est particulièrement évident dans sa traduction française « développement durable » (PAISSA 2008)², ont favorisé sa circulation médiatique et diminué sa valeur programmatique. Comme l'a efficacement montré KRIEG-PLANQUE (2010), le DD constitue une « formule » (KRIEG-PLANQUE 2003 ; 2009) fonctionnant comme un « opérateur de neutralisation de la conflictualité », c'est-à-dire un instrument de médiation entre tensions opposées, ayant déterminé des polarisations discursives divergentes. D'un côté, elle a suscité des discours visant à relégitimer le DD et à le protéger, en même temps, des attaques et des banalisations (celles-ci relevant du phénomène du *greenwashing*) et de l'autre, elle a entraîné des contre-discours vigoureux tendant, par contre, à disqualifier le concept de DD, à travers la dénonciation de sa nature trompeuse et de sa fonction compromissaire. Or, actuellement, il nous semble plausible d'avancer l'hypothèse que le noyau conceptuel de la formule s'est fragilisé et ceci pour des raisons tenant, à la fois, à des causes discursives (généralisation du contre-discours disqualifiant) et à des causes mondaines (les résultats somme toute modestes qu'on a obtenus en trente ans, par rapport à l'ampleur du programme que la notion impliquait³). Si la question mérite une étude approfondie, qu'il n'est pas possible de mener ici, nous pouvons faire une allusion rapide à quelques signes qui vont dans cette direction. En effet, plusieurs reproches adressés au DD (qu'il relève de l'oxymore, qu'il résume des enjeux contradictoires, que c'est une « notion-caméléon », un concept « fourre-tout », une « farce », etc.), initialement issus des partisans de la *décroissance* (Nicholas Georgescu-Roegen et Serge Latouche, pour ne citer que les noms les plus célèbres) ont été par la suite repris dans des ouvrages issus de milieux et de positionnements idéologiques divers⁴. En plus, dans le discours politique et médiatique, les commentaires métadiscursifs ou les modalisations épistémiques qui accompagnent la formule DD (tels que, par exemple : « un vrai DD », un « authentique DD », etc.) sont d'un usage de plus en plus fréquent et se sont généralisés à des locuteurs différents⁵. La présence de ces gloses métaénonciatives (JULIA 2001) prouve, certes, la volonté de contraster toute forme discursive menaçant le DD, afin d'en préserver le pouvoir auto-légitimant⁶, mais de nos jours, elle pourrait également indiquer une certaine prudence et une prise de distance dans le recours à ce concept.

1.2 La « monétarisation » du DD

Une deuxième typologie d'évolution de la notion de DD touche quelques pratiques qui s'en réclament et les discours que celles-ci déterminent. Avec la mise en place de la soi-disant « *économie verte* », censée remplacer l'économie basée sur les combustibles fossiles (ou « *économie brune* »), on a assisté à une sorte de « monétarisation » du concept de DD. Au point de vue lexical et discursif, un phénomène d'hybridisme¹⁴ s'est ainsi mis en place : puisant dans l'économie classique des expressions comme « capital naturel », « stocks et flux » des ressources naturelles, on a justifié, au nom du DD, des exercices purement comptables, comme ceux relevant du « principe pollueur-payeur » ou des « services écosystémiques ». Là aussi, les contre-discours critiques dénonçant la « méprise » et la mystification n'ont pas manqué : une publication d'Attac, parue en 2012, montre que cette conception économique poursuivant, sous couvert « écologique » et sous la couleur « verte », l'objectif d'« internaliser » les ressources naturelles, relèverait finalement d'une ambition aberrante du néo-capitalisme mondialiste : celle de « maîtriser la nature en la faisant entrer dans les cycles de production économique » (AZAM – COMBE – BONNEUIL 2012 : 14). Dans un contexte idéologique et épistémologique différent, un philosophe comme Dominique Bourg dévoile également l'hypocrisie que sous-tendrait « la croissance verte ». En vue de promouvoir une « authentique économie circulaire », Arnsperger et Bourg critiquent l'abus qu'on a fait de la comptabilité écologique, s'en prenant à l'une des combinaisons lexicales hétéroclites qui en découlent, à savoir la « croissance verte » :

« Alors qu'elle affiche officiellement un objectif de préservation de la nature, la croissance verte vise en réalité plutôt à la marchandiser, à en faire le nouvel eldorado du profit, en transformant la biosphère en un sous-système du système des échanges économiques ». (ARNSPERGER – BOURG 2016 : 91-125)

C'est enfin, une fois de plus, une philosophe, la Canadienne Marie-Hélène Parizeau qui, tout en retraçant la genèse du concept de DD dans les discours fondateurs émanant du PNUD et du PNUE, souligne, à son tour, la dérive monétariste du DD et la redoutable primauté de l'*homo economicus* dans l'« économie verte » (PARIZEAU 2014 ; PARIZEAU - KASH (éds) 2016). Dans les discours institutionnels du PNUD et du PNUE sur l'économie verte, Marie-Hélène Parizeau dénonce, en outre, l'éviction de la composante humaine. Plus largement, elle signale l'absence de références à la diversité culturelle dans la mise en place du concept de DD. Ce dernier point nous intéresse au premier chef pour la poursuite de notre réflexion.

1.3. L'annexion de la notion de diversité culturelle (DC) dans le cadre conceptuel du DD

Ce n'est qu'à partir de la Déclaration Universelle UNESCO sur la Diversité Culturelle de 2001 que la DC¹⁵ est entrée dans le paradigme scientifique du DD¹⁶. Cette insertion est d'une importance capitale car, grâce à la notion de DC, on est sorti d'une vision univoque et universaliste du DD, se prétendant valable au niveau planétaire ; en revanche, on a admis qu'un modèle de développement respectueux de l'environnement ne peut se réaliser qu'en s'adaptant aux différentes réalités culturelles du monde. La France ou, pour mieux dire, la Francophonie, a joué un rôle majeur dans l'annexion conceptuelle de la DC dans le cadre du DD : en effet, c'est bien dans l'univers francophone que cet élargissement notionnel a été élaboré et qu'il a été accompagné, par la suite, des commentaires enthousiastes des différents acteurs concernés : hommes politiques, dont Chirac à Johannesburg en 2003 ; instances internationales et ONG, comme l'OIF, l'OXFAM ; monde des entreprises, surtout celles de l'audiovisuel et du numérique (MUSITELLI 2005). De nouvelles couleurs se sont ainsi ajoutées à l'arc-en-ciel formé par les qualifications de l'économie, car l'« économie mauve », ainsi que l'« économie bleue », censées englober les instances culturelles et locales, les productions de proximité, ont fait leur apparition.

Cependant, la nature de ce rattachement conceptuel n'est pas évidente du tout ; en outre, l'appariement des deux objets est présenté de manière fort différente selon les locuteurs qui s'y réfèrent. Par rapport au DD, la DC représente-t-elle un ajout, une sorte de complément tardif ? Un simple supplément ? Une greffe, destinée à rendre plus concret et réalisable le DD qui, comme venons de le constater, suscitait de nombreuses perplexités ? Voilà autant de questionnements que nous allons affronter dans les paragraphes suivants.

2. La diversité culturelle (DC) : définitions et emplois discursifs

À l'instar de DD, l'expression DC se comporte discursivement comme une « formule »¹⁷ : en effet, à partir de 2001, elle est devenue un passage obligé des discours portant sur l'environnement, à la fois naturel et social. Afin de comprendre ce qu'on entend par DC dans le discours institutionnel et médiatique et quelle relation cette formule établit avec celle de DD dans la « logosphère »¹⁸, nous avons constitué un corpus, à partir de la base de données Europresse (cf. note 6), ainsi que des nombreux sites en ligne ayant trait à ces deux notions. Nous analyserons donc d'abord les définitions qui sont offertes de DC et ensuite les emplois discursifs auxquels cette formule se prête.

2.1 Les énoncés définitoires

L'observation du corpus que nous avons constitué ne permet pas de définir le statut de la relation qui lie le concept de DC à celui de DD. Elle montre clairement, par contre, qu'on a aggravé le flou sémantique qui caractérisait déjà la notion de DD.

Les énoncés définitoires dont nous rapportons ci-dessous quelques exemples appartiennent tant au discours institutionnel qu'au discours ordinaire ou profane, où ces énoncés relèvent du phénomène discursif de la « définition naturelle » ou « spontanée »¹². Ce florilège d'exemples est néanmoins significatif de la conception de la DC qui s'est généralisée dans la communication médiatique. Deux faits majeurs peuvent être observés dans cet ensemble.

En premier lieu, nous avons pu constater que la DC n'est pratiquement jamais reconnue comme un « droit » de l'homme. La seule occurrence qui situe nettement cette notion dans la sphère juridique relève du discours académique et institutionnel, à savoir du Groupe de Fribourg et de la *Déclaration sur les droits culturels* à laquelle ce Groupe a abouti en 2007 :

La Déclaration de Fribourg sur les droits culturels promeut la protection de la diversité et des droits culturels au sein du système des droits de l'homme (Site de l'Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme de l'Université de Fribourg. Réseau Culture 21 : <http://droitsculturels.org/blog/2013/11/28/la-declaration-de-fribourg-sur-les-droits-culturels-2007>)

En revanche, les définitions de la DC sont généralement hétérogènes et fort génériques. Elles empruntent, dans la plupart des cas, des mots métaphoriques (*clé*, *ressort*, *moteur*, *volet*, *pilier*, etc.) et, quant à leur orientation sémantico-argumentative, elles se polarisent selon deux directions fondamentales :

- soit les prédicats définitoires expriment une relation instrumentale avec le DD, allant du degré le plus neutre (DC comme « *outil* » du DD) au plus euphorique (DC « *moteur*, *force* » du DD) :

1 - La diversité culturelle est *un outil* du développement durable (Association parlementaire de la Francophonie (<https://apf.francophonie.org>)³⁰.

2 - La diversité culturelle représente *la clé* fondamentale de la pensée et de la mise en action du développement durable. (VEDURA : <http://www.vedura.fr/social/culture/diversite-culturelle-developpement-durable>)

3- La diversité culturelle est le *ressort* central du développement durable des individus, des communautés et des pays. (<https://fr.unesco.org/themes/%C3%A9ducation-au-d%C3%A9veloppement-durable/diversite-culturelle>)

4- La diversité culturelle est *un ressort* fondamental du développement durable (<https://www.vivendi.com>)

5 - En adoptant le Programme de développement durable à l'horizon 2030, la communauté internationale a reconnu le rôle essentiel de la culture comme *moteur* du changement et du développement » La *diversité culturelle* est *une force motrice* du développement pour ce qui est de la croissance économique et comme moyen de mener une vie intellectuelle, affective, morale et spirituelle plus satisfaisante (Programme Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement, 21 MAI 2017 <http://www.un.org/fr/events/culturaldiversityday/>)

- soit les énoncés définitoires renvoient à une relation de conditionnalité, d'identification ou d'inclusion de la DC par rapport au DD. Là aussi, les définitions varient du degré le plus neutre (DC comme *condition* du DD, « DC comme *nouveau volet* du DD / *nouveau critère* de la RSE : Responsabilité Sociétale de l'Entreprise », pour parvenir au degré maximal de l'inclusion : dans le cadre de l'Agenda 21 de la Culture, la DC est reconnue comme un « quatrième pilier » du DD, s'ajoutant ainsi aux trois autres volets caractérisant le DD (environnemental, social et économique) :

6 - Placée sur un pied d'égalité avec la protection de la biodiversité, la protection de la diversité culturelle est devenue une *condition* essentielle à la durabilité de l'environnement (Assemblée parlementaire de la Francophonie – Section Canadienne - janvier 2011 : <https://apf.francophonie.org>)

7 - *Diversité culturelle et développement durable : même défi* (<https://www.vivendi.com>)

8 - La diversité culturelle, *nouveau critère* RSE ? <http://www.novethic.fr>

9 - *Diversité, un volet central du développement durable* (CPME : Confédération des Petites et Moyennes Entreprises) <https://www.cpme.fr/environnement/voir/460/diversite-un-volet-central-du-developpement-durable>

10 - La culture, *quatrième pilier* du développement durable (www.agenda21culture.net/)

11 - La diversité culturelle, *4ème pilier* du développement durable... et du commerce équitable ? (site : Association Adéquations : www.adequations.org)

Or, il est évident que le foisonnement et la diversité sémantique de ces prédicats (*outil*, *clé*, *volet*, *ressort*, *critère*, *pilier*, etc.) renvoient à autant de conceptions différentes de la DC et du rapport que celle-ci entretient avec le DD. En plus, tant la relation instrumentale que celle d'inclusion révèlent l'intention de lisser, de gommer toute conflictualité, éventuellement latente, entre les intérêts de l'environnement et ceux de la culture. Au vu de ces définitions, on dirait même que le rôle principal de la DC est de représenter une sorte de béquille du DD (ou bien de la RSE, du commerce équitable : cf. ex. 8 et 11).

Quoi qu'il en soit, la DC est généralement présentée comme allant de soi, puisque les conditions de la réalisation du programme que la notion recèle demeurent implicites (comme c'était le cas pour le DD, les énoncés qui se réfèrent à la DC sont rarement de type contractuel, engageant l'idée d'une construction à mettre sur pied : dans la plupart des cas, il s'agit d'énoncés déclaratifs et descriptifs). En outre, la biodiversité et la DC sont mises sur le même plan³¹, car elles participent du « même défi » (ex. 7), ne représentant que des composantes du DD qui doivent être envisagées « sur un pied d'égalité » (ex. 6). À propos de la DC en tant que « 4ème pilier du DD », on a même pu proposer une adaptation du célèbre diagramme de Venn à trois ensembles représentant le DD (dont plusieurs versions différentes circulent sur le web) pour y intégrer la DC :



Fig. 1 : représentation du DD par le diagramme de Venn

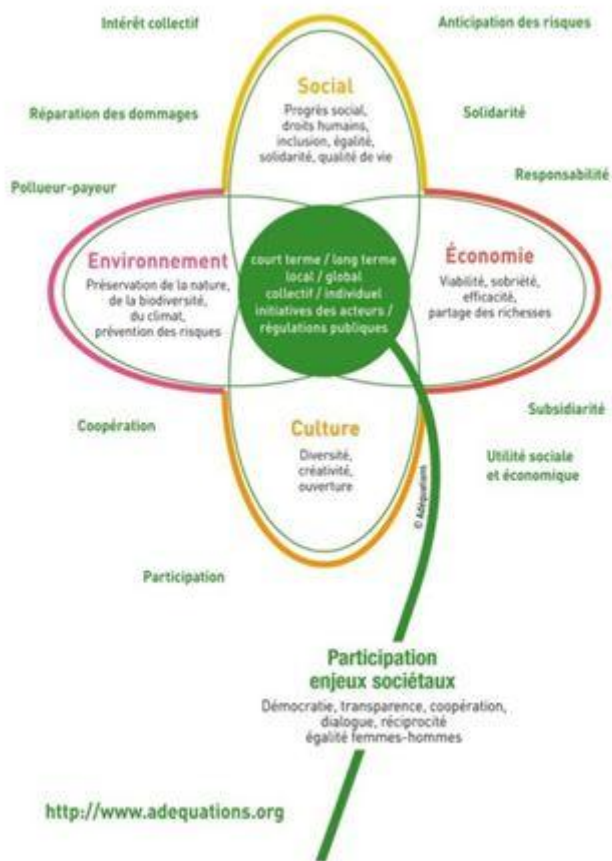


Fig. 2 : Adaptation du diagramme, intégrant la notion de DD, proposée dans le site <http://adequations.org>.

Il est donc manifeste que les visées pragmatiques impliquées par la notion de DC et par son intégration au paradigme du DD sont par trop multiformes, ce qui explique la pluralité des emplois discursifs auxquels cette formule se prête.

2.2. Les emplois discursifs

Comme on va le constater, les emplois qui sont faits de la formule DC, tant dans la communication institutionnelle que médiatique, aboutissent, en général, à une dangereuse routinisation du concept, relevant tantôt de l'ingénuité, tantôt de la mauvaise foi. Autant que les énoncés définitoires de la DC, plusieurs occurrences du corpus Europresse témoignent du brouillage référentiel et de la polyvalence caractérisant le recours à cette notion.

Grâce à quelques exemples, nous essaierons ici de faire ressortir l'extrême facilité avec laquelle la formule DC entre dans des énoncés qui affaiblissent son contenu programmatique. Dans ce qui suit, nous allons donc regrouper ces énoncés dans quelques typologies majeures.

• Soit il s'agit de *tautologies* ou de *pétitions de principe* (PERELMAN & OLBRECHTS-TYTECA, 2008 [1958] : 150) et, partant, de formations argumentatives marquées par une fâcheuse circularité, telle que la suivante :

12- Nous reconnaissons que nos sociétés et le monde ont retiré d'extraordinaires bienfaits de la *diversité* et nous sommes guidés par la conviction que la réussite économique, culturelle, politique et sociale découle d'efforts visant à mettre en place des sociétés qui incorporent une inclusion fondée sur la *diversité* (Sommet Union Européenne-Canada : Déclaration conjointe - NewsPress International, 30 octobre 2016) :

• Soit ce sont des *énumérations hétérogènes*, qui alignent sur le même plan des objectifs fort différents. Cela se vérifie principalement dans le discours institutionnel, et notamment dans les chartes programmatiques, dont les propos sont par la suite « détachés » (MAINGUENEAU 2006) et repris dans différents réseaux sociaux :

13 - Les deux pays travaillent activement à promouvoir les synergies entre le plan chinois "Fabriqué en Chine 2025" et le plan français "Industrie du futur", à élargir la coopération dans les secteurs émergents tels que le *développement durable, la finance, l'agroalimentaire et l'innovation* [...] et apporter des "solutions sino-françaises" au développement durable de l'économie mondiale et à la montée en gamme industrielle à l'échelle internationale [...]. Pleinement conscientes du rôle qui leur revient en tant que grands pays, elles (la France et la Chine) ont des positions largement convergentes sur la *promotion d'un monde multipolaire, la mondialisation économique, la diversité culturelle et la démocratisation des relations internationales et œuvrent ensemble pour la paix et le développement commun dans le monde*. (Relations Chine-France : ensemble pour un meilleur avenir (Xinhua - Agence de presse samedi 6 janvier 2018)

14 - En tant que partenaires stratégiques, et à l'heure où ils célèbrent le 40^e anniversaire du traité fondateur UE-Canada, l'UE et le Canada sont déterminés à coopérer de manière encore plus étroite dans des domaines importants tels que la *paix, la démocratie, la prospérité, la protection des droits de la personne et la primauté du droit, ainsi que la protection de l'environnement, l'inclusion sociale et la diversité culturelle* (Sommet Union Européenne-Canada : Déclaration conjointe - NewsPress International, 30 octobre 2016)

• Soit encore il s'agit d'*enchaînements consécutifs*, dont le propre est de faire état d'un objectif à atteindre qui, grâce au moule syntaxique, est discursivement présenté comme s'il était déjà gagné²². L'exemple suivant montre une *énumération* de visées diverses et ambitieuses, puisées dans les directives de l'UNESCO : la kyrielle des bonnes intentions culmine dans le gérondif consécutif « tout en mettant l'accent ». Cette précision modifie la perspective argumentative, jouant sur la présupposition de la réalisation des objectifs auparavant énoncés²³, qui, de surcroît, sont présentés comme étant spécialement destinés à un public jeune et africain.

15 - Cet accord porte sur la mise en œuvre [dans le cadre d'une coopération conjointe et concertée], de projets communs visant à renforcer l'information des publics sur les enjeux mondiaux relevant des grands domaines d'expertise de l'Unesco, en particulier la *liberté d'expression, l'éducation, le développement durable, la défense du patrimoine et la diversité culturelle, tout en mettant l'accent sur les jeunes et le public africain*. (France Médias Monde, La lettre de l'audiovisuel, 20 décembre 2016).

En outre, le recours à la formule DC dans les questions environnementales entraîne des phénomènes d'amalgame et, plus largement, d'hybridisme lexico-discursif qui risquent souvent de brouiller les cartes. Le résultat le plus patent est représenté par la mise en circulation de formations mixtes, issues de la combinaison des formules DD et DC, telles que : *diversité durable, diversité créatrice, diversité responsable, durabilité culturelle, diversité bioculturelle*, etc. Comme chacune de ces expressions mériterait une étude spécifique, qui est à l'évidence impossible dans le cadre de cet article, nous nous limiterons à remarquer que, par rapport aux formules DD et DC, sur lesquelles ces variantes formulaires se greffent, celles-ci relèvent encore davantage de l'abstraction et contribuent à l'effet gênant d'une *langue de bois* environmentaliste. Par ailleurs, il est aisé de constater l'existence, dans l'interdiscours, de formes relevant d'un véritable mimétisme lexico-discursif. Ce phénomène d'hybridisme se vérifie principalement dans les situations de tension entre les défenseurs de la cause de l'environnement et les protecteurs du patrimoine culturel, un cas de figure sur lequel nous reviendrons. BOISSONADE - HACKENBERG (2011), par exemple, signalent un procédé d'assimilation de la grammaire discursive « verte » de la part du Comité d'action Doel 2020. Se battant contre l'extension du port d'Anvers, qui menace de détruire le paysage de *polders* sur les rives de l'Escaut, ce comité, formé d'écologistes, ainsi que d'artistes et d'intellectuels, emprunte le langage des acteurs économiques auxquels il s'adresse, dans sa lutte menée au nom de la préservation de la DC. Dans sa tentative d'être admis aux négociations impliquant les autorités portuaires, les entrepreneurs privés et la Commission Européenne, au même titre que l'organisation écologiste *Natuurpunt*²⁴, ce comité intègre ainsi une série d'expressions puisées dans la communication « verte » (« *capital de patrimoine vivant* », « *inventaire du patrimoine* », « *préservation du patrimoine pour les générations futures* », etc.).

Dans notre corpus, nous avons glané plusieurs exemples, empruntés principalement à la communication d'entreprise, qui montrent comment on peut jouer paradoxalement sur une sorte d'effet de mode du discours écologiste, tout en l'étendant à la thématique culturelle, avec pour résultat de banaliser tant une cause que l'autre :

16 - La *marée noire* des esprits, l'*épuisement des nappes* créatives, les *émissions d'informations à effet de serre cérébral*, l'*assèchement des sources artistiques*, la dégradation du climat d'ouverture aux autres sont autant de menaces susceptibles de miner la *diversité culturelle* (Conférence internationale organisée en partenariat avec l'Unesco et Vivendi, Le Huffington Post – France, 16 décembre 2015)

17 - Nous nous efforçons d'intégrer l'innovation au cœur de notre culture d'entreprise et de créer des synergies via l'utilisation de ressources externes dans la poursuite d'innovations ouvertes. Ce faisant, nous contribuons à la *mise en place d'un écosystème apte à développer des produits innovants* et répondant aux besoins du marché actuel en pleine mutation (http://www.samsung.com/ch_fr/aboutsamsung/sustainability/strategy).

Enfin, dans le discours sur la DC, on assiste à un phénomène généralisé de *topic shifting strategy*, à savoir un déplacement de l'objet de la question, au risque qu'un enjeu prenne la place d'un autre.

Ainsi, un élargissement de l'aire d'emploi de la formule DC, configurant une relation de nature différente avec la notion de DD, concerne le monde de l'entreprise et le langage de sa gouvernance. La plus grande variété de profils professionnels devant être représentée au sein des entreprises, suite à l'Accord National Interprofessionnel de 2006, des « chartes diversité » ont été établies par le management RH (Ressources Humaines) de certaines entreprises. Dans les sites d'accueil de ces entreprises²⁵, ainsi que dans les offres d'emploi ou les rapports annuels sur le DD, sous l'étiquette « diversité culturelle », on indique alors l'ensemble des actions mises en place pour favoriser l'inclusion, dans l'entreprise, des femmes, des handicapés, des minorités ethniques, etc. :

18 - Signataire de l'accord national interprofessionnel sur la diversité (2006), la CGPME est depuis 2007 partenaire de la Charte de la Diversité. Enjeu central du pilier social du développement durable, **la diversité appliquée à l'entreprise désigne la variété des profils qui y travaillent, selon l'origine, l'âge, le sexe, le handicap, etc.** (CPME, Confédération des Petites et Moyennes Entreprises)

S'il s'agit là d'un objectif fort louable au point de vue sociétal²⁶, cette spécialisation sémantico-pragmatique de la formule DC ne peut que contribuer à augmenter le brouillage autour du concept de DD et de ses multiples visées, notamment celles concernant l'environnement. En effet, dans cette acception de la DC, un déplacement de la focalisation s'est opéré, car on passe d'un plan collectif très vaste et général (la sauvegarde de l'environnement, de la planète, des besoins des générations futures, etc.) à celui des droits individuels des « porteurs » de la diversité, à savoir des « personnes issues de la diversité culturelle »²⁷.

Enfin, dans le discours des entreprises de l'audiovisuel et du numérique, la mention « diversité culturelle » a subi une autre spécialisation de son emploi. En effet, dans ces contextes discursifs, la DC remplace simplement la célèbre formule « exception culturelle française », qui est destinée à protéger les produits de l'industrie culturelle française (ou, à la limite, francophone). Généralement indexée sous la rubrique « développement durable », l'expression DC ne touche plus que très marginalement les enjeux de ce dernier :

19 - Partageant la vision de l'Unesco, Vivendi a défini, dès 2003, la promotion de la **diversité culturelle** comme un enjeu stratégique de sa politique RSE (responsabilité sociétale d'entreprise) [...] Encourager la **diversité des répertoires musicaux et des expressions cinématographiques, promouvoir la créativité des artistes et valoriser les patrimoines culturels** à l'ère numérique sont des objectifs partagés par les métiers de Vivendi, notamment Groupe Canal+, premier groupe de médias audiovisuel français, présent en France, en Afrique, au Vietnam et en Pologne, et Universal Music Group (UMG), numéro un mondial de la musique. (Conférence internationale organisée en partenariat avec l'Unesco et Vivendi, Le Huffington Post – France, 16 décembre 2015)

20 - Cette loi, parfois appelée loi « Anti-Amazon », a été votée sous le précédent quinquennat dans le but d'établir une concurrence loyale entre les libraires indépendants et le commerce en ligne. Elle a pour objet la protection et la promotion de la **diversité culturelle dans l'univers numérique**. (« Ouest-France », 20 janvier 2018)

Nous constatons ce déplacement sémantique aussi dans le discours politique, où il est franchement question de « modèle français de diversité culturelle ». Dans la « feuille de route » que le *Premier ministre Edouard Philippe* a adressé, à l'automne dernier, à Mme Françoise Nyssen, la préservation de ce modèle représente un objectif majeur. La dimension strictement franco-française de cet enjeu est à peine mitigée par l'allusion finale à la France comme « terre d'accueil » :

21 – (Objectif n° 4) : **Soutenir la création et les artistes et préserver le modèle français de diversité culturelle**. Le soutien à la création et aux artistes constitue l'un des fondements de l'action de votre ministère. Il rend possible l'émergence et le renouvellement des talents sur l'ensemble des territoires, la diversité, le rayonnement à l'international des diverses formes de création artistique. La richesse de la création doit ainsi continuer à être l'un des vecteurs du rayonnement culturel de la France, grâce à ses artistes reconnus dans le monde entier. Vous veillerez aussi à ce que la France puisse être une terre d'accueil pour les artistes étrangers qui voient dans notre pays un lieu d'épanouissement de leur talent. (*Lettre de mission adressée par le Premier ministre Edouard PHILIPPE à Mme Françoise NYSSSEN, ministre de la Culture, 28 septembre 2017*)

3. Les conflits au sein de la notion de DC

Point n'est besoin d'être un linguiste pour comprendre que la DC, à l'instar du DD, se prête à être employée, dans la « logosphère » médiatique, comme une notion fourre-tout, susceptible de se plier à maintes besognes. C'est sans doute la capacité de gommer les aspérités, voire la nature consensuelle et, en même temps, très abstraite, de ces notions, qui produit ces effets de foisonnement et d'hybridisme. De plus - et paradoxalement - c'est bien leur succès qui risque d'en saper la validité. En effet, si, d'une part, la plasticité, l'imprécision même de ces formules sont à l'origine de leur vaste circulation, qui a contribué à ouvrir un large débat international, d'autre part, les aspects problématiques intrinsèques sont volontiers dissimulés, alors qu'il est impératif d'en prendre conscience. Sinon, le débat n'est pas ouvert : bien au contraire, il est fermé.

Nous limitant à la notion de DC, il convient de rappeler donc brièvement, avant de conclure, les principaux conflits qui lui sont sous-jacents et qui demeurent plus ou moins voilés par la forte polysémie, tant du mot « diversité » que du mot « culture » :

- Avant tout, un conflit existe entre la *culture* au sens anthropologique et la *culture* au sens marchand (c'est-à-dire les productions culturelles qui deviennent des *marchandises*, dans le domaine du tourisme, de l'audiovisuel²⁸, etc.).
- Deuxièmement, il s'agit des oppositions entre *universalisme* et *particularisme*, ainsi qu'entre *local* et *global*, qui traversent les discours portant sur la DC, tout en demeurant souterraines et irrésolues. La rareté de la référence à la *culture* comme à un *droit* dans les énoncés définitoires examinés au § 2.1 s'explique justement par une stratégie d'évitement de cet antagonisme, présentant des risques évidents de tension entre les droits culturels d'une ethnie et les valeurs culturelles, sociales et religieuses censées être universelles dans les sociétés occidentales (il suffit de songer au rôle des femmes dans des systèmes socioculturels différents).
- Troisièmement, et plus largement, un conflit persiste entre *nature* et *culture* et, par conséquent, entre *diversité biologique* et *diversité culturelle*. C'est une discordance que l'expression hybride « *diversité bioculturelle* » tend à gommer, mais qui existe bel et bien : les cas sont nombreux où le respect de la biodiversité entre en collision avec les habitudes des usagers autochtones. Les études de l'anthropologue Philippe DESCOLA (2005), de KOHLER (2011) et plusieurs études de cas (cf. PORCEDDA-PETIT, 2002) ont montré que des divergences de points de vue et d'intérêts peuvent amener des affrontements importants entre écologie et culture locale (cf., par exemple, la pratique traditionnelle, souvent condamnée, de l'agriculture itinérante sur brûlis²⁹). C'est un leurre maximaliste, voire une illusion de type néo-paternaliste, de penser que les pratiques culturelles et les savoirs locaux sont forcément plus respectueux de l'environnement que les savoirs techniques exogènes (KÖHLER 2011) : de quelque manière, les « indigénistes » se réclament d'une sorte de mythe du bon sauvage qui n'a aucune raison d'être aujourd'hui, sinon dans notre mauvaise conscience d'occidentaux.
- Enfin, comme conséquence du point précédent, un conflit risque de s'ouvrir entre *sciences sociales* et *sciences naturelles*, entraînant la fâcheuse question de la hiérarchie des savoirs scientifiques, qui devraient par contre coopérer entre eux. Les témoignages sont nombreux, notamment lorsqu'il est question de constitution de parcs nationaux ou d'obtention de labellisations DD ou DC, de divergences importantes entre, d'un côté, les partisans du respect de la culture, épaulés par les anthropologues ou les sociologues et, de l'autre, les « écologistes intégristes » qui se battent pour la sauvegarde d'un état antérieur à l'anthropisation, ou d'une nature sauvage, une « *wilderness* » ne dépendant pas de l'homme. La littérature relatant ces affrontements, prônant la nécessité de dépasser la dualité irréductible *nature/culture* et de raccorder les différentes mentalités, est désormais fort vaste (DESCOLA 2005 ; PARRA - MOULAERT, 2011). Les rapports sur des exemples concrets de divergences entre acteurs différents ne manquent pas non plus : outre le cas auquel nous avons fait allusion ci-dessous, concernant l'extension du port d'Anvers, décrit par BOISSONADE-ACKENBERG (2011), on peut mentionner, par exemple, la controverse entourant la constitution d'un Parc des Calanques marseillaises, ayant opposé, de manière analogue, l'écologisme pur et dur aux défenseurs des acquis culturels spécifiques à la région, y compris en matière de flore et de faune (MELIN 2011).

4. Réflexions conclusives

Les conflits sont donc intrinsèques à des notions comme le DD et la DC et représentent moins l'exception que la norme. La seule solution est de se mesurer avec eux, sans se faire bercer par des formules toutes faites, à l'apparence consensuelle et incantatoire, qui risquent finalement de fonctionner comme des formes d'*astroturfing*²⁰. L'évolution de la notion de DD, qui nous a occupée dans la première partie de notre réflexion, est bien révélatrice d'une impasse pragmatique : depuis des décennies désormais, nous disposons, au niveau théorique, d'une notion vaste et généreuse, ce qui n'a nullement empêché une aggravation généralisée de l'état de la planète, tant au niveau environnemental (réchauffement climatique, déforestation, réduction de la biodiversité, augmentation du taux d'acidification des océans, etc.) qu'au niveau social (concentration des richesses dans quelques mains, accroissement des inégalités économiques entre Pays du Sud et du Nord du monde, etc.). Pour ce qui est de la DC et de son lien avec le DD, dont nous avons traité dans le deuxième paragraphe, un bilan est encore prématuré. Cependant, il convient de rappeler que le rapport Brundtland, instituant le DD en 1987, posait *déjà* la question de la *culture*, dans le sens le plus large de système de signes (« langage ») et préconisait, à ce propos, un changement des mentalités, une exigence de s'adresser au cœur, à l'esprit :

« Si nous ne sommes pas capables de traduire nos mots en un langage qui puisse toucher le cœur et l'esprit des jeunes comme des vieux, nous ne pourrions entreprendre les vastes changements sociaux qui sont nécessaires pour modifier le cours actuel du développement global de l'humanité. » (CMED, *Notre avenir à tous – Avant propos de la présidente*, 1987, p.8)

Les présupposés notionnels et les enjeux fondamentaux étaient donc dès lors disponibles : simplement, on a voilé leur caractère conflictuel. Certes, les responsabilités de cette occultation et, plus largement, la dérive planétaire des questions environnementales et sociales, sont avant tout économiques et politiques, mais le caractère anesthésiant de formules comme le DD et la DC ont également joué leur rôle. Force est alors de reconnaître les enjeux antagoniques de ces concepts et de les affronter par le seul moyen démocratique dont nous disposons : la confrontation, le dialogue, l'argumentation, autant de pratiques à intensifier, alors qu'elles s'effacent de plus en plus, dans la crise généralisée des démocraties.

Nous voudrions alors terminer notre réflexion en plaçant la cause d'une *renaissance humaniste*. Plusieurs valeurs typiquement humanistes, telles que la sauvegarde du *plurilinguisme* et de la *mémoire*, fondatrices du respect pour l'altérité, ne manqueront pas d'être évoquées dans les réflexions réunies au sein de ce numéro. Pour notre part, nous voudrions mettre l'accent sur une autre valeur emblématique de l'Humanisme : l'importance donnée à l'*argumentation* et à sa *technè*, la rhétorique, qui est née avec la première démocratie du monde, c'est-à-dire la démocratie athénienne. Il s'agit d'une pratique de la langue axée sur l'exercice de l'esprit critique et de la discussion, qu'il faudrait généraliser, à partir de l'âge scolaire²¹, n'oubliant pas que les mots recèlent des programmes, parfois de vrais combats²², et qu'ils contribuent à *faire advenir* les choses du monde, à travers un débat *authentique*²³. A l'évidence, pour être efficace et pour sortir du milieu académique et institutionnel, celui-ci ne doit pas être biaisé par des abstractions, mais il doit cultiver une véritable « écologie des mots »²⁴, surtout des expressions qui, traduites de manière plus ou moins correcte d'une langue/culture à l'autre, connaissent une circulation interplanétaire. C'est seulement à ces conditions qu'une confrontation réelle pourrait se mettre en place et qu'on sortirait de cet état de « désarmement de la critique » (BOLTANSKI-CHIAPELLO 1999) qui afflige notre époque.

En conclusion, comme le préconise LUCAS 2012, il serait souhaitable de « *faire palabre* ». Or, pour ne pas ajouter ici une énième formule séduisante et creuse, il convient de bien préciser son sens : par l'expression « faire palabre » nous écartons évidemment l'acception à connotation péjorative de « discussion interminable et souvent oiseuse »²⁵ qu'elle a acquise en français métropolitain. Nous entendons, en revanche, relancer le sens positif de « moyen pour régler les contentieux par la parole », que la formule connaît dans les cultures africaines. Et, pour revenir à la rhétorique, qui est notre lot, « faire palabre » implique de ne pas oublier la métaphore conceptuelle qui préside, depuis toujours, à la pratique du débat : la discussion est la guerre (« ARGUMENT IS WAR » : LAKOFF - JOHNSON 1980). Or, combattre des guerres métaphoriques est finalement, peut-être, le seul moyen pour éviter (ou, du moins, limiter) de combattre des guerres pour de bon.

Références bibliographiques

AMOSSY, Ruth, *Apologie de la polémique*, Paris, PUF, 2014.

AMOSSY, Ruth, *L'argumentation dans le discours*, Paris, Colin, 2012 [2000].

ARNSPERGER, Christian, BOURG Dominique, « Vers une économie authentiquement circulaire », *Revue de l'OFCE*, 145, 2016, p. 94 – 125.

AUCLAIR, Elizabeth, « Revenir vers les habitants, revenir sur les territoires », in *Développement durable et territoires*, 2, 2, 2011 : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/8946>.

AZAM Geneviève, COMBES Maxime, BONNEUIL Christophe, *La nature n'a pas de prix. Les méprises de l'économie verte*, Paris, Éditions Les liens qui libèrent (LLL. Attac), 2012.

BAHUCHET Serge, BETSCH Jean-Marie, *L'agriculture itinérante sur brûlis, une menace sur la forêt tropicale humide ?*, « Revue d'ethnoécologie », 1, 2012 : <http://journals.openedition.org/ethnoecologie/768>.

BERHAUT, Gilles, CHAUVEAU, Alain, FOSSATI, Monica, *Communication et développement durable : paradoxe et enthousiasme*, in *Penser le développement durable*, « Vraiment durable », 1, 2012, p. 153-162 : <https://www.cairn.info/revue-vraiment-durable-2012-1-p-153.htm>

BIGLARI, Amir, BONHOMME, Marc, *La Présupposition entre théorisation et mise en discours*, Paris, Classiques Garnier, 2018.

BOISSONADE, Jérôme, HACKENBERG, Katja, *La nature contre la culture ? De la controverse écologique à la mise en ordre du milieu local*, in « Développement durable et territoires », 2, 2, 2011 : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/8935>.

BOLTANSKI, Luc, CHIAPELLO, Ève, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 1999.

BONHOMME, Marc, « L'interaction entre figuralité et registres discursifs », *Pratiques*, 165-166, 2015 : <http://journals.openedition.org/pratiques/2391>.

BONHOMME, Marc, *Pragmatique des figures du discours*, Paris, Champion, 2014 [2005].

CHARAUDEAU, Patrick, MAINGUENEAU, Dominique, *Dictionnaire de l'analyse du discours*, Le Seuil, Paris, 2002.

DESCOLA, Philippe, *Par-delà nature et culture*, Paris, Gallimard, 2005.

GAUDIN François, « La socioterminologie », *Langages*, 157, 2005, p. 80-92.

GINZBURG, Carlo, « Spie. Radici di un paradigma indiziario », in GARGANI, Aldo (éd), *Crisi della ragione*, Torino, Einaudi, 1979, p. 57–106.

- GUILBERT, Thierry, *Le discours idéologique ou la Force de l'évidence*, Paris, L'Harmattan, 2007.
- HAROCHE, Claudine, HENRY, Paul, PÊCHEUX, Michel, « La sémantique et la coupure saussurienne : langue, langage, discours », *Langages*, 24, 1971, p. 93-106.
- INNERARITY, Daniel, *La société invisible*, Québec, Presses Université Laval, 2012 (*La sociedad invisible*, Madrid, S.L.U. Espasa Libros, 2004).
- JULIA, Catherine, *Fixer le sens ? La sémantique spontanée des gloses de spécifications du sens*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 2001.
- KOHLER, Florent, « Diversité culturelle et diversité biologique : une approche critique fondée sur l'exemple brésilien », *Natures, Sciences, Société*, 19, 2011, p. 113-124.
- KRIEG-PLANQUE, Alice, « La formule "développement durable" : un opérateur de neutralisation de la conflictualité », *Langage et société*, 134, 2010, p. 5-29.
- KRIEG-PLANQUE, Alice, *Analyser les discours institutionnels*, Paris, Colin, 2012.
- KRIEG-PLANQUE, Alice, *La notion de « formule » en analyse du discours. Cadre théorique et méthodologique*, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2009.
- KRIEG-PLANQUE, Alice, *Purification ethnique. Une formule et son histoire*, Paris, CNRS Éditions, 2003.
- LAKOFF, George, JOHNSON, Marc, *Metaphors we live by*, Chicago, University of Chicago Press, 1980.
- LIBAERT, Thierry, « Communication et développement durable : des relations ambiguës », in *Communication & Langages*, 150, 2006, p. 127-133.
- LUCAS Jean-Michel, *Culture et développement durable. Il est temps d'organiser la palabre...*, Paris, Irma, 2012.
- MAINGUENEAU, Dominique, « Les énoncés détachés dans la presse écrite », *Tranel (Travaux Neuchâtelois de Linguistique)*, 44, 2006, p. 207-220.
- MARTIN, Robert, *La définition "naturelle"*, in CHAURAND Jacques, MAZIÈRE Francine (éds), *La définition*, Centre d'études du lexique, Paris, Larousse, 1990, p.86-95.
- MELIN, Hélène, « La culture, terreau de la nature », *Développement durable et territoires*, 2, 2, 2011 : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/8957>.
- MOLINARI, Chiara, « Issu de la diversité : une formule aux contours polémiques », in AMOSSY, Ruth, KRIEG-PLANQUE, Alice, PAISSA, Paola, *La formule en discours : perspectives argumentatives et culturelles*, Repères DoRif 5, 2014, http://www.dorif.it/ezine/ezine_articles.php?id=177
- MUSITELLI, Jean, « L'invention de la diversité culturelle », *Annuaire français de droit international*, 2005, 51, 1, p. 512-523.
- NUSSBAUM, Martha, *Not for profit. Why the Democracy Needs the Humanities*, Princeton, Princeton University Press (2010); new afterword (2012); trad. it. *Non per profitto. Perché le democrazie hanno bisogno della cultura umanistica*, Bologna, Il Mulino 2011 (nuova edizione, con introduzione di Tullio De Mauro, 2013).
- PAISSA, Paola, « Parasynonymes et euphémismes dans la médiatisation de quelques notions de l'économie de l'environnement: le cas de développement durable/soutenable », in CIGADA Sergio, VERNA Marisa (éds), *La sinonimia tra lingue e parole*, Milano, Vita e pensiero, 2008, p.551-571.
- PARIZEAU, Marie-Hélène, « Le développement durable et l'homo economicus : de l'occultation du concept de diversité culturelle », *Éthique publique*, 16, 2014 : <http://journals.openedition.org/ethiquepublique/1360>
- PARIZEAU, Marie-Hélène, KASH, Soheil, *A chacun son développement durable? De la diversité culturelle aux nanotechnologies*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2016.
- PARRA, Constanza, MOULAERT, Frank, « La nature de la durabilité sociale : vers une lecture socioculturelle du développement territorial durable » in *Développement durable et territoires*, 2, 2, 2011. <http://journals.openedition.org/developpementdurable/8970>.
- PAVEAU Marie-Anne, « Interdiscours et intertexte », in ABLALI Driss, KASTBERG SJÖBLOM, Margareta (éds), *Linguistique et littérature (Colloque Cluny, 40 ans après, 2008)*, Besançon, *Annales littéraires de l'université de Franche-Comté*, 2010, p. 93-105.
- PERELMAN, Chaïm & OLBRECHTS-TYTECA, Lucie, *Traité de l'Argumentation : La Nouvelle Rhétorique* (Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles), 2008, [1958].
- PORCEDDA, Aude, PETIT, Olivier, « Culture et développement durable : vers quel ordre social ? », *Développement durable et territoires*, 2, 2, 2011, <http://journals.openedition.org/developpementdurable/9030>
- RABATEL, Alain, *Pour une lecture linguistique et critique des médias. Empathie, éthique, point(s) de vue*, Limoges, Lambert Lucas, 2017.
- RAUS, Rachele, « Types de contre-discours et remaniements « codiscursifs » : l'inscription du dit d'ATTAC et du LEF dans les rapports du Parlement européen sur les femmes (2004-2012) », *Semen*, 39, 2015 : <http://journals.openedition.org/semen/10488>
- REBOUL, Olivier, *Langage et idéologie*, Paris, PUF, 1980.
- SHOLOMON-KORNBLIT, Irit, « Biodiversité et diversité culturelle : trajectoire d'une analogie (2001-2010) », *Argumentation et Analyse du Discours*, 21, 2018, <https://journals.openedition.org/aad/2711>
- VIVIEN, Franck-Dominique, *Le développement soutenable*, Paris, La Découverte, 2005.
- ZACCAI, Edwin, « Développement durable : caractéristiques et interprétations », *Cahiers du CEDD*, 4, 1999.

1

Au cours de ces dernières décennies, de nombreuses études ont pu profiter de la convergence des intérêts scientifiques de l'analyse du discours, de la théorie de l'argumentation de filiation perelmanienne (AMOSSY 2012 [2000]), ainsi que de l'approche pragmatique de la rhétorique figurale (BONHOMME 2014 [2005] ; 2015)

2

Cette hypothèse, dont l'intuition première remonte à Pêcheux (HAROCHE – HENRY – PÊCHEUX, 1971) a été, par la suite, profondément retravaillée dans les différents courants de l'analyse du discours. À l'évidence, nous ne pouvons ici que faire allusion aux fondements très généraux de la discipline.

3

Sur le rapport existant entre l'évidence et l'idéologie, cf. REBOUL 1980 et notamment, sur l'« effet d'évidence » dans le discours médiatique néolibéral, cf. GUILBERT 2007.

4

Nous prenons ici le mot « indice » suivant l'acception proposée par GINZBURG 1979, dans sa théorie du « paradigme indiciaire ». Dans un autre contexte épistémologique et plus récemment, la philosophie et, en général, la recherche en sciences humaines et sociales, ont pu être comparées à une activité d'« espionnage » (INNERARITY 2012 [2004]).

5

La notion d'« interdiscours » a connu plusieurs formulations au sein de l'analyse du discours, se combinant de manière différente avec les concepts voisins d'« intertexte », de « dialogisme » et de « polyphonie » (cf. PAVEAU 2010). Ici, nous entendons par « interdiscours » la propriété que possède tout discours d'être traversé par le dialogisme et d'entrer « en relation multiforme » avec d'autres discours (CHARAUDEAU - MAINGUENEAU 2002).

6

Pour les observations qui suivent, nous avons consulté la base de données Europresse, relativement à l'emploi médiatique des expressions « développement durable » et « diversité culturelle », durant la période 2010-2018.

7

Par ailleurs, l'« effacement de la conflictualité » compte parmi les traits définitoires des discours institutionnels (KRIEG-PLANQUE 2012 : 12), auxquels les médias font souvent écho.

8

Sur la genèse du DD, cf. VIVIEN 2005.

9

Comme nous l'avons montré ailleurs, la version française de l'expression « sustainable development » est unique dans le panorama international et comporte aussi des risques d'ambiguïté et de mauvaise compréhension. Cependant, elle relève d'une volonté politique précise, de la part de la France et notamment du Canada. Cf. PAISSA 2008.

10

C'est à partir de 2009 qu'on aurait assisté à un désintérêt croissant des Français envers le DD et que les experts en communication auraient enregistré une « fatigue verte » (BERHAUT – CHAUCHEAU – FOSSATI 2012).

11

Comme le remarque Auclair (2011), nombre de publications émanant de la fondation Nicolas Hulot reprennent ces griefs. En outre, les prises de distance provenant des milieux académiques sont nombreuses : dès 1999 Edwin Zaccai considère le DD comme « un chapeau pour un ensemble de débats non résolus, débats qui d'ailleurs débordent souvent son champ » (ZACCAI 1999 : 1). Outre les travaux de VIVIEN 2005 et LIBAERT 2006, on peut rappeler deux interviews du philosophe Dominique Bourg : en 2010, ce dernier dénonce le DD comme une « farce » (« Arrêtons la farce du développement durable ! », Entretien du 14 juin 2010, accessible sur www.acteurspublics.com) ; en 2012, il la qualifie d'une notion « vide » : il s'appuie sur l'opposition *durabilité forte vs durabilité faible* que le concept DD a provoqué dès le début de sa circulation pour montrer son impraticabilité (interview à Dominique Bourg : *Transition écologique, plutôt que développement durable*, 2012).

12

Nous avons pu vérifier, dans la base de données Europresse, que l'expression : « un *vrai* développement durable » connaît une augmentation considérable d'occurrences à partir de 2002, avec un pic médiatique en 2011. Un comportement analogue caractérise l'expression un « *authentique* développement durable » (avec un pic en 2013 ; c'est nous qui soulignons). Par ailleurs, une revue électronique est née en 2012, avec l'objectif d'« alimenter une réflexion pour donner au développement durable un contenu véritablement civilisationnel ». Cette revue qui, dès son premier numéro, a accueilli aussi des contributions critiques envers le DD, a choisi justement le nom de *Vraiment Durable*.

13

C'est l'interprétation qu'en donne KRIEG-PLANQUE 2010.

14

Dans ce qui suit, nous préférons utiliser les termes généraux d'« hybridisme » ou de « mimétisme » lexico-discursif. Pour plus de précisions sur ce genre d'effets, nous renvoyons à RAUS 2015 et, notamment, à sa notion de « co-discours ».

15

Pour une réflexion approfondie sur la genèse de la notion de « diversité culturelle », nous renvoyons à SHOLOMON-KORNBLIT 2018.

16

Bien que contesté, le DD a fonctionné, pour un temps, comme un « paradigme scientifique » au sens établi par Kuhn en 1962.

17

Le terme « formule » est pris ici suivant la définition qu'en donne KRIEG-PLANQUE (2003 ; 2009). Comme nous l'avons rappelé dans le paragraphe précédent, pour ce qui est du DD, c'est Krieg-Planque elle-même qui a démontré son statut et son fonctionnement formulaire (KRIEG-PLANQUE 2010). Pour ce qui concerne, en revanche, l'expression « diversité culturelle », c'est nous qui avançons l'hypothèse qu'il s'agit également d'une « formule », car elle répond aux quatre critères qui la constituent en tant que telle, à savoir : 1) elle présente un caractère figé ; 2) elle s'inscrit dans une dimension discursive ; 3) elle fonctionne comme un référent social ; 4) elle comporte un aspect polémique (KRIEG-PLANQUE 2009 : 63). Bien que la présente réflexion n'ait pas pour objectif d'élucider ces aspects, qui nécessiteraient une étude à part, nous pensons que les emplois de DC que nous illustrons peuvent donner une idée de son fonctionnement formulaire.

18

Nous empruntons évidemment ce terme à la praxématique.

19

Il s'agit des définitions ou reformulations définitoires proposées par les locuteurs eux-mêmes, dans le discours ordinaire. La bibliographie concernant ce phénomène est désormais fort vaste. Pour une première approche, voir MARTIN 1990.

20

Dans tous les exemples mentionnés, c'est nous qui soulignons.

21

Sur la relation analogique liant ces deux concepts, cf. SHOLOMON-KORNBLIT 2018.

22

Ce procédé a partie liée avec la construction concessive, qu'on a pu identifier comme un constituant sous-jacent de la formule « développement durable » (KRIEG-PLANQUE 2010).

23

Sur le rôle discursif de la présupposition, cf. BIGLARI-BONHOMME, 2018.

24

BOISSONADE - HACKENBERG (2011) précisent que le mouvement *Natuurpunt* aurait refusé de s'associer au Comité Doel 2020 et de se faire porteur de l'instance culturelle, préférant se vouer uniquement à la défense de la faune et de la flore. De ce fait, Doel 2020 a été exclu des négociations.

25

Cf. par ex. le site de Samsung Suisse : http://www.samsung.com/ch_fr/aboutsamsung/sustainability/strategy

26

Encore faudrait-il vérifier si les bonnes intentions affichées se traduisent en actions concrètes. Cf. à ce propos le rapport « Diversité, handicap, seniors... Peut mieux faire ! », « Le Point - Economie », 21 octobre 2010.

27

En France et dans plusieurs pays francophones, l'expression « personne issue de la diversité culturelle » ou simplement « issu de la diversité » représente un synonyme politiquement correct de la formule « issu de l'immigration », cf. MOLINARI 2014.

28

Cf. la coexistence des deux acceptions de *culture* dans un énoncé comme le suivant, qui émane pourtant de l'UNESCO : « Cette Convention représente une innovation fondamentale car elle accorde pour la première fois un statut particulier aux **biens et services**

culturels, (en reconnaissant leur double nature), ce qui permet à la fois d'adopter des mesures de **protection et de soutien en faveur de la diversité culturelle, et d'investir dans la culture comme force de commerce et de développement** » (Interview à Irina Bokova, directrice de l'UNESCO, « La culture est moteur de croissance durable », La Tribune, 3/4/2014).

29

Là aussi, des études existent qui montrent la nature foncièrement « politique » de la question : cf. BAHUCHET-BETSCH 2012.

30

Nous entendons par là une technique de marketing et de propagande manipulatoire, qui simule un mouvement citoyen venu d'en bas (*grassroots movement*). L'expression « astroturfing » dérive de l'Astro Turf, une pelouse artificielle utilisée dans les stades.

31

Sur la nécessité d'une « renaissance humaniste », y compris dans les systèmes éducatifs, nous ne pouvons que renvoyer à NUSSBAUM 2010 ; 2012. Pour ce qui est de la pratique de l'argumentation dans l'univers scolaire, nous rappelons qu'au sein de l'Enseignement Moral et Civique (EMC), créé par la loi du 10 juillet 2013, des possibilités en ce sens se sont ouvertes : cf., par exemple, le Dossier de veille de l'IFE (Institut Français de l'Éducation), 108, 2016. À notre connaissance, rien de tel n'est fait, par contre, en Italie.

32

Nous nous référons ici à la conception positive de la « polémique » que propose AMOSSY 2014.

33

Nous souscrivons ici aux réflexions sur la nécessité de la confrontation des points de vue et sur l'éthique des chercheurs en sciences du langage que formule RABATEL 2017.

34

L'expression « écologie des langues » a normalement une signification relevant de la sociolinguistique. Par « écologie des mots » nous entendons, par contre, une pratique de surveillance sur les mots ou les formules issues de la communication internationale, qui peuvent poser problème dans leur adaptation aux langues locales. Un travail de ce genre est accompli au sein de la socioterminologie (GAUDIN 2005). Enfin, sur les mots de l'écologie et les problèmes de leur traduction dans le monde arabe, cf. <http://www.nouara-algerie.com/2015/08/1-ecologie-du-langage-1-3.html>

35

TLF informatisé (CNRTL) *ad vocem* « palabre ».